

Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 50-18 - Palmac 50-18 /MB - Palmac 50-18 /SG

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 16.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024

Berg + Schmidt

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

ACIDE STEARIQUE TP 50/18

Désignation commerciale

Palmac 50-18 - Palmac 50-18 /MB - Palmac 50-18 /SG

No. CAS

67701-03-5

No.-CE

266-928-5

* Numéro de registre REACH

01-2119543709-29



1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation industrielle

Restrictions conseillées

Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

* Information sur l'entreprise

Berg + Schmidt GmbH & Co. KG
An der Alster 81
20099 Hamburg
Téléphone: + 49 (0) 40 / 284 039-11
Courriel: sds@berg-schmidt.de
Internet: www.solutions.berg-schmidt.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

* Téléphone en cas d'urgence

+49 (0) 40-284 039-11

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE)
N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°
1272/2008 [CLP]

Le produit ne doit pas être caractérisé selon l'Ordonnance européenne n°
1272/2008 [CLP].

2.3 Autres dangers

Article 59(1) - propriétés perturbatrices endocriniennes

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

Consignes de danger

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance contenue

Substance contenue	Nombres	Classification 1272/2008/CE	Concentration
Fatty acids, C16-18	No. CAS: 67701-03-5 No.-CE: 266-928-5 No. REACH: 01-2119543709-29	Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens	>= 50.0 - 100.0 pds %

Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 50-18 - Palmac 50-18 /MB - Palmac 50-18 /SG

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 16.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024



Substance contenue	Nombres	Classification 1272/2008/CE de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].	Concentration

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Changer les vêtements souillés ou mouillés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.
En cas d'ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune information disponible.
-----------	--------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Traitement symptomatique.
---------------------------------	---------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Jet d'eau pulvérisée Extincteur à sec Dioxyde de carbone (CO2) mousse résistante à l'alcool
------------------------------	--

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit
---	-------------------------

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance	En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Produits de pyrolyse, toxique
--	---

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 50-18 - Palmac 50-18 /MB - Palmac 50-18 /SG

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 16.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024

Berg + Schmidt

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
s'assurer d'une ventilation suffisante particulièrement dans les espaces fermés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Sécher le matériel utilisé avec un aspirateur qui n'est plus sous garantie ou le recueillir humide avec un balai et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf rubrique 13).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Evacuation: voir rubrique 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
Inhalation
contact avec la peau
Contact avec les yeux
Ingestion
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Stocker dans un endroit sec.

Classe de stockage (Allemagne) 10-13

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 50-18 - Palmac 50-18 /MB - Palmac 50-18 /SG

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 16.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024

Berg+Schmidt

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Protection des mains	Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
Protection des yeux	Porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.
Protection de la peau et du corps	Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Couleur	blanchâtre
Odeur	caractéristique
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	55 - 62
Point d'ébullition [°C]	> 300
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [g/m ³]	
Valeur limite inférieure	Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	> 200
Température d'inflammation [°C]	> 250
Température d'auto-inflammabilité [°C]	Aucune donnée disponible
Température de décomposition [°C]	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique [mm ² /s]	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	5
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible

Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 50-18 - Palmac 50-18 /MB - Palmac 50-18 /SG

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 16.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024

Berg + Schmidt

* Densité [g/cm ³]	0.85
Température [°C]	75
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur (air=1)	Aucune donnée disponible
propriétés des particules	Aucune donnée disponible

9.2.1 Informations sur les classes de danger physique

* Données complémentaires Aucune donnée disponible

9.2.2 Autres paramètres liés à la sécurité

* Données complémentaires Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (UE) n° 1272/2008

Toxicité orale [mg/kg]
Substance contenue

Fatty acids, C16-18					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Remarque	Source
> 5000	LD50	Rat	OCDE 401	Source: ECHA	données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]
Substance contenue

Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 50-18 - Palmac 50-18 /MB - Palmac 50-18 /SG

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 16.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024

Berg + Schmidt

Voie d'exposition

Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Cette substance n'a pas des propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme car elle répond aux critères définis dans la section A du règlement (UE) n° 2017/2100..

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

*Toxicité pour le poisson [mg/l]

Substance contenue

*Fatty acids, C16-18

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition [h]	Remarque	Source
> 1000	LC50	Brachydanio rerio (Zebraabärling)	ISO 7346-1	96	Source: ECHA	données de l'entreprise

*Toxicité pour les daphnies [mg/l]

Substance contenue

*Fatty acids, C16-18

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition [h]	Remarque	Source
> 4.8	CE50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	48	Source: ECHA	données de l'entreprise

*Toxicité pour les algues [mg/l]

Substance contenue

*Fatty acids, C16-18

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition [h]	Remarque	Source
> 0.9	CE50	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201	72	Source: ECHA	données de l'entreprise

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradable.

